

COMMUNE DE SERGY
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 11 FEVRIER 2020

(Sous réserve d'approbation par le Conseil Municipal)

Le Conseil Municipal s'est réuni le 11 février 2020 à 20 heures 30 sur convocation du Maire le 06/02/2020.

Etaient présents : Mmes et MM. LINGLIN (Maire), JOUVE, LANZA, GUI SOLAN, MOINE, RICO, CLEMENT, LABBADI, DELZEUX, CHAPPUIS, ARRUFAT, MANTZ, POGGIOLI, CAQUOT, GAUTIER

Etaient excusés :
 Jiri HOMOLA (procuration à M. Linglin)
 Attila RACZ (procuration à M. Clément)
 Isabelle VAIVRE

Assistaient à la séance : Mme BEVILACQUA-PEREZ (Secrétaire Générale)

Secrétaire de séance : Mme Françoise JOUVE

ORDRE DU JOUR

I°) Intervention de Monsieur Courtois, nouveau président de l'association « Ailes de Sergy »

II°) Débat d'Orientations Budgétaires

III°) Approbation du conseil municipal du 14 janvier 2020

IV°) Délibérations :

- 4.1°) Association « Ailes de Sergy » : nouvelle convention
- 4.2°) Société Loc'Invest : nouveau protocole
- 4.3°) Acquisition d'un tracteur : délégation à Monsieur le Maire
- 4.4°) Servitude ENEDIS : convention
- 4.5°) Panneaux photovoltaïques : suppression du compte de TVA
- 4.6°) Agents recenseurs : rémunération

V°) Tour de table et divers*

I – Intervention de Monsieur Courtois, nouveau Président de l'association « Ailes de Sergy »

Monsieur Courtois, Président, accompagné du secrétaire et du trésorier, tient à présenter les activités proposées par l'association « Ailes de Sergy » puisqu'une nouvelle convention fixant le travail de collaboration entre l'association et la mairie est à l'ordre du jour :

- Baptême de l'air : activité déjà existante
- Vols divers dans le Pays de Gex, voire une zone géographique plus lointaine : activité déjà existante
- Cours/formation + stockage (nécessité d'installer un espace dédié et équipé - des conteneurs - à côté du hangar ainsi que les réseaux) : nouvelle activité
- Aéromodélisme (impossible jusqu'à présent car l'association ne trouvait pas d'instructeur) : nouvelle activité

Il souligne les tarifs peu élevés pratiqués par l'association pour effectuer des vols et souligne qu'un travail de communication va commencer pour être mieux connu, des Sergiens en particulier.

Une journée porte-ouverte sera organisée cet été.

Mme Chappuis, conseillère déléguée aux associations, invite « les ailes de Sergy » à échanger régulièrement avec la commune sur leurs futurs événements afin que les informations apparaissent, entre autres, sur le site internet.

Après échanges, les membres du conseil remercient Monsieur Courtois qui quitte la salle accompagné du secrétaire et du trésorier de l'association.

II – Débat d'orientations Budgétaires

Monsieur le Maire donne la parole à M. Clément, Adjoint aux finances.

M. Clément précise qu'en comptabilité publique le budget de la commune est constitué d'un budget de fonctionnement et d'un budget d'investissement et que ces deux budgets doivent toujours être équilibrés.

Présentation d'un graphique sur l'évolution de l'excédent de fonctionnement car c'est un indicateur essentiel de la capacité de la collectivité à investir.

Il souligne que les dépenses de fonctionnement augmentent plus vite que les recettes de fonctionnement.

Il rappelle qu'un prêt d'1 800 000 € sur 20 ans a été contracté pour financer, entre autres, les travaux de restructuration de l'école (phase 1) au début du mois de décembre 2019 et rappelle qu'un prêt de 1 800 000 € avait été contracté en 2018 (remboursement du prêt du centre sportif pour un allongement des échéances et remboursement de la ligne de trésorerie essentiellement).

Présentation de l'état de la dette : forte augmentation.

Présentation du budget de fonctionnement réalisé en 2019 en dépenses et en recettes.

Présentation d'un graphique sur l'évolution de la CFG qui remonte un peu en 2018 et 2019 suite à une baisse significative en 2017.

Présentation du budget d'investissement réalisé en 2019 en dépenses et en recettes.

Présentation d'un tableau sur les dépenses d'investissement « obligatoires » en 2020. « Obligatoires » dans le sens où des engagements ont déjà été pris de la part de la commune, comme par exemple l'enfouissement des réseaux du chemin de la Ramaz qui finalement n'a pas été réalisé par le SIEA en 2019, les travaux d'accessibilité handicapés, les travaux de la tranche ferme pour la restructuration de l'école puisque les marchés viennent d'être signés.

D'autres dépenses en revanche doivent faire l'objet d'échanges :

Présentation d'un tableau sur les dépenses d'investissement « non obligatoires » en 2020 mais qui semblent nécessaires au conseil municipal.

-la construction d'un centre technique

-l'installation d'un équipement de vidéosurveillances

-l'acquisition de matériels techniques divers (épareuse, tracteur-tondeuse, compresseur...)

Après échanges, le conseil municipal valide la proposition budgétaire 2020 constituée essentiellement des projets suivants :

- Réalisation de la tranche 1 du projet de restructuration de l'école (création d'un restaurant scolaire et d'un centre périscolaire) : 3 000 000 €
- construction d'un centre technique : 50 000 €
- l'enfouissement des réseaux du chemin de la Ramaz : 130 000 €
- l'installation d'un équipement de vidéosurveillance: 120 000 €

Suite à l'analyse des recettes de la commune concernant le budget primitif 2020 en investissement, le conseil valide le projet de budget primitif 2020 tel que présenté et que Monsieur le Maire souhaite voter le 11 mars prochain.

Le bilan du centre sportif (en fonctionnement uniquement) présente un déficit de 80 000 € en 2019 mais le rythme d'encaissement des recettes augmentent. L'objectif 2020 est d'obtenir l'équilibre financier en fonctionnement, cela semble atteignable si les projets actuellement en discussion par Adrien Trestini aboutissent, y compris la solution au problème récurrent d'inondation du squash.

III - Approbation du conseil municipal du 14 janvier 2020

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

IV – Délibérations

1°) Association « Ailes de Sergy » : nouvelle convention

Monsieur le Maire propose au conseil de l'autoriser à signer une convention avec l'association des « Ailes de Sergy » qui remplacera la convention en cours datant de 2013. Présentation de la convention.

Points importants :

- Possibilité pour l'association de déposer une demande d'autorisation de travaux sur des terrains appartenant à la commune
- Participation éventuelle de la commune à l'aménagement de réseaux
- Augmentation du tarif de location pour l'utilisation des terrains de la commune et du hangar.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention présentée ci-avant

2°) Société Loc'Invest : nouveau protocole

Le 4 mars 2019 le conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire le droit de signer un protocole d'accord avec la société Loc'invest concernant le versement à la commune de la somme de 135 000 € que Monsieur Conty doit à la commune dans le cadre de la réparation d'une partie du toit du centre sportif. Cette somme devait être versée en 4 fois sur l'année 2019. Monsieur Conty n'a pas été en mesure d'honorer ces versements. Il sollicite un nouveau protocole d'accord et propose un versement en une seule fois de la somme de 135 000 € au plus tard le 31 octobre 2020.

Monsieur le Maire propose au conseil de l'autoriser à signer ce protocole.

Présentation du protocole qui stipule que cette somme devra être versée à la commune le 31 octobre 2020 au plus tard.

Les membres du conseil exprime leur mécontentement et souhaite que, passé ce délai du 31/10/2020, une procédure soit engagée par la nouvelle équipe en place, dans le cas où ce créancier n'honorerait à nouveau pas sa dette.

Monsieur Labbadi, conseiller municipal, propose, si possible, de solliciter le notaire de Monsieur Conty afin d'inscrire une clause précisant que dans le cadre d'une prochaine vente de bien de la société, priorité sera donnée au remboursement de la dette à la commune de Sergy. Monsieur le Maire va se renseigner à ce sujet.

Avec une abstention (Virginie Delzeux) et 14 voix pour, le conseil municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention présentée ci-avant

3°) Acquisition d'un tracteur : délégation à Monsieur le Maire

Etant donné les échéances en cours (élections municipales), une délégation au Maire semble inappropriée.

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour.

4°) Servitude ENEDIS : convention

Il était prévu de proposer au conseil d'autoriser le Maire à signer la convention de servitude relative à la desserte et l'alimentation du réseau électrique du site « l'Edelweiss » qui passe sous la parcelle C 1290 appartenant à la commune. En réalité, à ce jour, malgré l'utilisation publique de cette parcelle en bordure de l'avenue du Jura, le terrain n'appartient pas à la commune.

Cette délibération est donc retirée de l'ordre du jour.

5°) Panneaux photovoltaïques : suppression du compte de TVA

Monsieur le Maire propose de supprimer le compte TVA qui a été créé lors de l'installation des panneaux photovoltaïques. En effet, celui-ci s'avère inutile car la TVA est automatiquement soldée lorsque la commune vend son électricité à ENEDIS.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-AUTORISE Monsieur le Maire à supprimer le compte de TVA relatif aux panneaux photovoltaïques

6°) Agents recenseurs : rémunération

Monsieur le Maire informe de la difficulté rencontrée par les agents recenseurs sur cette dernière semaine de recensement. Le taux de réponse est d'environ 80 % alors qu'il devrait s'approcher des 95 %. Les agents recenseurs mobilisent beaucoup d'énergie à solliciter les dernières personnes récalcitrantes ou négligentes...dans le sens où elles oublient simplement de le faire.

Il est vraiment important de rappeler que le nombre d'habitants recensés détermine la dotation globale de fonctionnement qui n'en sera qu'amoindri si les personnes ne se « recensent » pas comme elles ont l'obligation de le faire juridiquement parlant.

La période de recensement arrivant à son terme, il est proposé au conseil d'autoriser à rémunérer les agents recenseurs pour les logements vacants (logements vides), les logements non enquêtés (impossibilité d'obtenir des renseignements) et les résidences secondaires, à hauteur de 2.45 € par logement.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-AUTORISE la rémunération des agents recenseurs pour les logements vacants, les logements non enquêtés et les résidences secondaires, à hauteur de 2.45 € par logement.

Mme Jouve, 1^{ère} adjointe, tient à souligner que c'est le 3^{ème} recensement de la municipalité depuis qu'elle est élue et constate qu'à chaque fois les difficultés sont plus grandes pour arriver au bout.

Cette année la mairie n'a trouvé que 3 agents recenseurs au lieu de 5. L'un d'eux a dû prendre deux secteurs et un secteur a dû être divisé en 4 secteurs qui ont été réalisés par 4 agents de la commune. Mme Jouve souligne qu'elle tient à remercier ces 4 agents sur qui la commune peut toujours compter en cas d'urgence : Esther Marquis, Michela Credenza, Patricia Boirot et Cathy Brigido. Elle tient également à souligner l'investissement de Maryse Perouchet en tant que coordinatrice, soulageant ainsi particulièrement Ludivine Perez dans la gestion du recensement.

V – Points divers

Madame Delzeux, conseillère déléguée au projet de restructuration et d'agrandissement de l'école informe que les travaux devraient débiter la semaine du 24 février. Une communication est en cours à l'attention des riverains et des utilisateurs du parking du côté de la route de Thoiry puisque celui-ci sera partiellement utilisé pour aménager une cours de récréation durant le temps des travaux.

Monsieur le Maire informe que le budget sera voté le 11 mars prochain, dernier conseil de l'équipe municipale en place.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Prochaine réunion : Mardi 11 mars 2020